



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté portant création du bureau de vote pour l'élection à la commission administrative paritaire académique des psychologues de l'éducation nationale de l'académie de Besançon

Le Recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités,

- Vu l'arrêté ministériel du 8 septembre 2017, portant organisation des élections professionnelles des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des psychologues de l'éducation nationale

Rectorat

Division des personnels
enseignants

ARRETE

Article 1 : Un bureau de vote central, chargé de dépouiller le scrutin et de proclamer les résultats des élections du 28 novembre 2017, à la commission administrative paritaire académique des psychologues de l'éducation nationale, est créé au rectorat de l'académie de Besançon.

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage.

Fait à Besançon, le 25 septembre 2017

Le Recteur,
Chancelier des Universités



Jean-François CHANET